



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 18/04/2019

Reçu en préfecture le 18/04/2019

Affiché le 18/04/2019

SLO

ID : 081-218102572-20190408-2019DEL26-DE

Date de la convocation
02.04.2019

L'an deux mille dix-neuf et le huit avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RAYNAUD, Maire.

Présents : Mrs RAYNAUD, LE ROCH, Mme MAILLET-RIGOLET, Mr MARTY, Mme RAYNAL, Mr GUIRAUD, Mme VILLENEUVE, Mr SOULA, Mme TAFELSKI, Mrs GRIALOU, FABRE, Mmes BABAU, GARCIA, Mr LEFERT, Mme TRUTINO, Mrs SAMATAN, DE GUALY, Mme GONZALES, Mrs GALINIE, PEYRONIE, Mmes KLIMEZACK-GIL, PELLEGRINI,

N° 19/26

Absents : Mme BENTATA-RAUCOULES procuration à Mme TRUTINO
Mr GRIMAL procuration à Mr GRIALOU
Mme ANGLES procuration à Mme VILLENEUVE
Mme PAWLACZYK procuration à Mr GALINIÉ
Mme THUEL procuration à Mr DE GUALY.

Secrétaire : Mr GUIRAUD.

Objet de la délibération

**AFFECTATION DU
RESULTAT 2018 DU
BUDGET DU SERVICE
DES EAUX**

Le compte administratif 2018 du budget du service des eaux fait ressortir un excédent de la section de fonctionnement de 440 056,33 €. Le projet d'affectation de résultat de fonctionnement se présente ainsi :

Résultat de fonctionnement : + 440 056,33 €
Résultat d'investissement (hors restes à réaliser) : - 216 565,25 €
Solde des restes à réaliser : - 77 795,20 €
Résultat d'investissement (y compris restes à réaliser) : - 294 360,45 €

Adopté à l'unanimité

Le résultat de la section de fonctionnement doit être alloué à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement. Il convient donc de procéder aux écritures suivantes :

Affectation du compte 1068 en investissement : + 294 360,45 €
Report du résultat en section de fonctionnement : + 145 695,88 € (440 056,33 € - 294 360,45 €)
Report du résultat en section d'investissement : - 216 565,25 €

Vu l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 18 mars 2019,

LE CONSEIL MUNICIPAL - APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE l'affectation du résultat de fonctionnement 2018 au compte 1068 du budget du service des eaux 2018 pour un montant de + 294 360,45 €

DECIDE le report du résultat de fonctionnement 2018 au compte 002 du budget du service des eaux 2019 pour un montant de 145 695,88 €

DECIDE le report du résultat d'investissement 2018 au compte 001 du budget du service des eaux 2019 pour un montant de -216 565,25 €

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 17 avril 2019
Jean-Paul RAYNAUD,
Maire,
Conseiller Départemental

